



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-quinzième session

Rome, 13-17 mars 2023

Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2022

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Crawford

**Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget
Secrétaire du Comité consultatif de contrôle de la FAO**

Tél.: +3906 5705 2298 – Courriel: FAO-OAC-Secretariat@fao.org

RÉSUMÉ

Le Comité consultatif de contrôle:

- se félicite de l'appui du Directeur général aux activités du Comité et le remercie de la coopération avec le Comité et de la disponibilité dont il a continué de faire preuve auprès des membres et lors des réunions tenues en 2022;
- salue la détermination constante du Directeur général à transmettre le message de «l'exemplarité de la hiérarchie» et la tolérance zéro envers les pratiques contraires à l'éthique;
- confirme avec satisfaction l'assurance de la pleine indépendance du Bureau de l'Inspecteur général (OIG) dans ses fonctions de vérification et d'enquête, et que les ressources du Bureau pour l'année 2022 ont été suffisantes;
- se déclare satisfait des activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général et de la coordination avec les autres fonctions de contrôle;
- prend note des progrès accomplis dans les domaines du contrôle interne et de la gestion du risque et dans la mise en œuvre du plan d'action pour les ressources humaines;
- a le plaisir de confirmer l'assurance de la pleine indépendance du Bureau de la déontologie, se félicite de la bonne collaboration et des progrès continus accomplis dans les fonctions de déontologie et de médiation et est particulièrement satisfait des excellentes collaboration et coordination entre toutes les unités chargées de la gestion des irrégularités et de la justice interne;
- se félicite du professionnalisme de l'équipe du Bureau régional pour l'Afrique (RAF) et prend note des indications du RAF selon lesquelles l'exercice de restructuration est mené efficacement;
- prend note des progrès accomplis par la Direction de la FAO dans la suite donnée aux recommandations découlant de la supervision, mais reste préoccupé par le grand nombre de recommandations issues des vérifications en suspens;
- se félicite du plan global de la Direction visant à moderniser les opérations et les activités menées à la FAO, étayé par les examens internes et externes.

SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

Le Comité financier est invité à prendre note du Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO pour 2022.

Projet d'avis

Le Comité financier a pris note du Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO pour 2022 et:

- a) a reconnu que ce dernier jouait un rôle important du fait qu'il fournissait une assurance et des avis indépendants dans les domaines relevant de son mandat;**
- b) a accueilli avec satisfaction le rapport, dans lequel figuraient des conclusions positives sur les fonctions de contrôle de l'Organisation; des informations sur la manière dont sont perçus le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général et les travaux menés au titre des fonctions de déontologie et de médiation; ainsi que des avis pertinents sur le système de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance de la FAO;**
- c) s'est félicité de ce que le Comité soit satisfait des bonnes collaboration et coordination entre les unités de contrôle chargées de la gestion des irrégularités et de la justice interne;**
- d) s'est dit satisfait des avis formulés par le Comité dans les domaines qui relevaient de son mandat;**

- e) a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité, et a dit attendre avec intérêt un nouveau rapport de la Direction à cet égard, lors de la prochaine session ordinaire du Comité financier, en novembre 2023.**

Table des matières

<i>Introduction</i>	5
I. ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF DE CONTRÔLE EN 2022	5
<i>Fonctionnement et responsabilités</i>	5
<i>Plan de travail 2022</i>	6
<i>Examens thématiques réalisés et orientations ponctuelles données en 2022</i>	6
<i>Exécution du Programme de terrain de la FAO</i>	6
<i>Auto-évaluation et évaluation externe du Comité</i>	6
II. DIVULGATION DES RAPPORTS COMPTABLES ET FINANCIERS	7
<i>Rapports financiers</i>	7
<i>Modernisation des opérations et amélioration de la conduite des activités</i>	7
III. CONTRÔLE	7
<i>Vérification externe des comptes</i>	7
<i>Bureau de l'évaluation (OED)</i>	8
<i>Gestion des irrégularités et justice interne</i>	8
IV. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	8
<i>Politiques relatives au contrôle interne et gestion des risques</i>	8
<i>Politique de protection des données</i>	8
<i>Gestion des ressources humaines</i>	8
<i>Achat et sanctions à l'encontre des fournisseurs</i>	9
V. BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE ET BUREAU DE LA MÉDIATION	9
VI. EFFICACITÉ DE LA VÉRIFICATION INTERNE DES COMPTES ET DES FONCTIONS D'ENQUÊTE	10
<i>Annexe 1: Composition du Comité en 2022</i>	11
<i>Annexe 2: État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle</i>	12

Introduction

1. Le Comité consultatif de contrôle a le plaisir de présenter son rapport annuel 2022. La structure du présent rapport est en phase avec le mandat du Comité, tel qu'approuvé par le Conseil de la FAO à sa 170^e session, en juin 2022¹.
2. Le rapport donne une vue d'ensemble des activités du Comité, ainsi que des observations, avis et recommandations formulés au cours de la période considérée, en vue de leur examen par le Directeur général et le Comité financier.
3. Compte tenu des limitations constantes imposées par la pandémie, en 2022, le Comité a tenu une réunion en ligne (février), une réunion en mode hybride (juin) et une réunion en présentiel (octobre).
4. Le Comité s'est déclaré satisfait des mises à jour et informations qui lui ont été régulièrement fournies, des échanges ouverts et constructifs qui ont suivi sur les faits nouveaux liés aux activités de la FAO, ainsi que sur des questions touchant à l'efficacité et à l'efficacé des principales opérations de l'Organisation. Il s'est félicité en particulier des entretiens menés avec le Directeur général et l'Équipe de direction centrale à chacune de ses réunions.
5. Le Comité adresse ses remerciements au Directeur général et à l'Équipe de direction centrale, au Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique, à la Conseillère juridique, à l'Inspecteur général, à la Fonctionnaire chargée des questions de déontologie et à la Médiatrice, aux directeurs responsables de l'évaluation, des ressources humaines, des finances, des services logistiques, de l'appui aux projets, de la mobilisation de ressources et des partenariats du secteur privé, de la stratégie et du programme et du budget, à d'autres fonctionnaires de la FAO ainsi qu'au Commissaire aux comptes, pour le concours et l'assistance qu'ils ont fournis lors de ses réunions tenues en 2022. Le Comité souhaite remercier le secrétariat du Comité consultatif de contrôle pour l'appui fourni tout au long de 2022.
6. On trouvera à l'*annexe 1* la liste des membres du Comité en 2022.

I. Activités du Comité consultatif de contrôle en 2022

Fonctionnement et responsabilités

7. Conformément à l'article 11 de son mandat, qui prévoit un «examen périodique du mandat», le Comité a soumis au Comité financier, à sa 191^e session, en mai 2022, des modifications rédactionnelles mineures de son mandat, qui ont été appuyées puis approuvées par le Conseil de la FAO à sa 170^e session, en juin 2022².
8. En ce qui concerne ses méthodes de travail, le Comité est notamment convenu:
 - a) de se réunir deux fois en présentiel et une fois en ligne, et de tenir dans l'intervalle des réunions consacrées à l'examen approfondi de thèmes particuliers;
 - b) que les futurs examens approfondis porteraient notamment sur les faits nouveaux survenus au Centre des services communs, les services informatiques, ainsi que la poursuite de la série de séances d'information tenues avec les bureaux régionaux et sous-régionaux.
9. Pour ce qui est des meilleures pratiques, le Comité a tenu, à chaque réunion pertinente, des séances privées avec l'Inspecteur général, le Commissaire aux comptes, la Fonctionnaire chargée des questions de déontologie et la Médiatrice.
10. Le Comité a continué de fournir des avis indépendants au Directeur général et au Comité financier concernant les dispositifs de contrôle interne, les processus de gestion des risques, les rapports financiers ainsi que les fonctions de vérification interne, d'enquête et de déontologie de l'Organisation, et cela grâce à un examen approfondi des activités du Bureau de l'Inspecteur général

¹ CL 170/REP, paragraphe 29, alinéa c.

² Le mandat du Comité consultatif de contrôle peut être consulté à l'adresse suivante:
<https://www.fao.org/about/oversight-advisory-committee/fr/>.

(OIG), du Bureau de la déontologie et du Bureau de la médiation, d'autres fonctions de contrôle de la FAO (évaluation et vérification externe) et de la suite que l'Organisation a donnée aux recommandations et rapports d'enquête émanant du Bureau de l'Inspecteur général.

11. À l'issue de chaque réunion, le Comité a présenté des lettres au Directeur général et au Président du Comité financier sur les principaux résultats de ses discussions, et note avec satisfaction que toutes les unités de la FAO concernées ont fourni des réponses détaillées sur les mesures prises comme suite à ses observations et recommandations.

Plan de travail 2022

12. Le Comité est heureux d'annoncer qu'il s'est acquitté de ses fonctions conformément à son mandat et qu'il a réalisé l'intégralité de son plan de travail pour 2022. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Comité consultatif de contrôle n'avait pas approuvé son plan de travail pour 2023.

Examens thématiques réalisés et orientations ponctuelles données en 2022

13. En 2022, en sus de l'examen des points permanents inscrits à son ordre du jour, le Comité a donné des orientations ponctuelles sur les questions suivantes:

- l'amélioration et la modernisation des processus opérationnels aux fins de la transformation des opérations et de la logistique au sein de la FAO;
- la Politique de protection des données et les progrès accomplis dans la mise en place de l'Unité de protection des données;
- la Mutuelle de crédit de la FAO;
- les activités de partenariat de la FAO, y compris avec le secteur privé, et les activités menées avec les partenaires d'exécution;
- la gestion des irrégularités et la justice interne;
- les mesures prises en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, y compris l'examen de données relatives à des cas concrets, la mesure disciplinaire et le lieu où les cas sont traités;
- les activités d'achat et les sanctions à l'encontre des fournisseurs;
- la séance d'information du Bureau régional pour l'Afrique consacrée aux mesures de gestion des opérations, de supervision et de contrôle interne;
- l'état de la planification des ressources institutionnelles et la feuille de route en la matière pour 2022-2025.

Exécution du Programme de terrain de la FAO

14. En juillet 2021, le Comité a entamé une série de séances d'information avec les bureaux régionaux. Il a reçu des informations du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2021 ainsi que des informations du Bureau régional pour l'Afrique en 2022, et prévoit de recevoir des informations du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord en 2023.

15. Il s'est dit satisfait du niveau de détail, de la qualité et de l'ampleur des informations reçues par le Bureau régional pour l'Afrique et a exprimé sa gratitude à cet égard. Il a souligné le professionnalisme de l'équipe du Bureau régional pour l'Afrique, notant que l'exercice de restructuration portait ses fruits, tout en faisant remarquer qu'il était encore trop tôt pour évaluer l'impact du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Auto-évaluation et évaluation externe du Comité

16. En 2022, la Direction de la FAO, qui a des échanges réguliers avec le Comité, a rempli un questionnaire confidentiel d'évaluation de la performance de ce dernier (évaluation externe). En outre, le Comité consultatif de contrôle a procédé à son auto-évaluation annuelle pour 2022, conformément aux meilleures pratiques établies pour les comités consultatifs de contrôle au sein du système des Nations Unies.

17. L'évaluation externe a notamment porté sur: la manière dont le Comité consultatif de contrôle s'acquitte des responsabilités découlant de son mandat; la pertinence des conseils et des recommandations qu'il formule; et l'efficacité et le caractère constructif de sa communication avec la Direction. Le Comité consultatif de contrôle a le plaisir d'indiquer que la note moyenne donnée par la Direction pour les critères ci-dessus a été de 4,4 sur une échelle allant de 1 (très faible) à 5 (exceptionnellement bon). De même, la note moyenne résultant de l'auto-évaluation, par le Comité consultatif de contrôle lui-même, de l'efficacité de son fonctionnement a été de 4,6.

18. Le Comité note qu'un mécanisme d'examen par des pairs de la performance du Comité consultatif de contrôle est mis à l'essai au sein des comités de contrôle du système des Nations Unies.

II. Divulgence des rapports comptables et financiers

Rapports financiers

19. En 2021, le Comité a reçu des informations relatives aux états financiers et aux rapports de gestion, y compris à la situation de trésorerie et aux dépenses en liquidités de l'Organisation; aux revenus des fonds fiduciaires; à la stratégie adoptée en matière d'investissements et à la gestion du portefeuille; au respect des Normes comptables internationales pour le secteur public (les normes IPSAS), y compris les changements dans les normes comptables; au renforcement des systèmes administratifs et financiers et à la supervision des contrôles financiers dans les bureaux décentralisés; et aux rapprochements bancaires automatiques.

20. Le Comité s'est dit satisfait de la situation financière globale et de la perspective d'une situation de trésorerie positive. Il a pris note du sous-financement important des obligations de l'Organisation au titre des services passés et a noté qu'il s'agissait d'un problème auquel étaient confrontés de nombreux organismes des Nations Unies.

21. Le Comité a souligné qu'il était important que le Centre des services communs soit pleinement en mesure de remplir les fonctions de centre de traitement de opérations.

Modernisation des opérations et amélioration de la conduite des activités

22. Le Comité a reçu des informations relatives à un plan global visant à moderniser les opérations et les activités menées à la FAO, sur la base des examens internes et externes. Il s'est dit satisfait du plan proposé, qu'il a appuyé et qu'il considère essentiel pour préparer la FAO à l'avenir.

23. Le Comité a félicité la FAO pour les gains d'efficacité considérables réalisés au fil des ans, mais a noté que des contraintes budgétaires sur une longue période risquaient de nuire à l'efficacité et à l'efficacité. En outre, il a recommandé qu'un budget entièrement achevé soit élaboré pour toute la durée de la feuille de route sur la planification des ressources institutionnelles de la FAO.

III. Contrôle

Vérification externe des comptes

24. En 2022, le Comité a poursuivi l'examen du rapport détaillé du Commissaire aux comptes et des notes adressées à la Direction, en particulier les recommandations formulées, et s'est dit satisfait de l'absence de problèmes importants de contrôle interne.

25. Il a noté les progrès accomplis dans l'exécution des activités de vérification externe des comptes prévues et s'est félicité de la pleine coopération de la Direction de la FAO. Il a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations non encore appliquées, qui ont légèrement augmenté en octobre 2022 par rapport au rapport précédent.

26. Le Comité a noté qu'un certain nombre de rectifications des états financiers avaient été demandées par le Commissaires aux comptes et acceptées par la Direction.

Bureau de l'évaluation (OED)

27. Le Comité a tenu une première réunion avec le nouveau Directeur de l'évaluation et eu un aperçu préliminaire du plan d'amélioration du Bureau pour les prochaines années, qu'il examinera plus avant en 2023.

Gestion des irrégularités et justice interne

28. Le Comité a reçu des informations conjointes du Bureau juridique, de la Division des ressources humaines, de l'Inspecteur général, de la Médiatrice du Bureau de la déontologie et du Bureau des urgences et de la résilience sur la gestion des irrégularités et l'administration de la justice interne au sein de la FAO. Il a salué les excellentes coordination et collaboration entre toutes les unités dans ce domaine important. Il a recommandé de continuer à communiquer de manière proactive sur l'importance de ces travaux au moyen d'activités d'information et de communication axées sur la promotion des travaux de la FAO en matière de déontologie, d'intégrité et de respect.

IV. Contrôle interne et gestion des risques

Politiques relatives au contrôle interne et gestion des risques

29. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans la fonction de contrôle interne et de gestion des risques de la FAO. Il s'est félicité des progrès accomplis dans la mise à jour du journal des risques de l'Organisation et a recommandé que ce dernier reste un document évolutif, en évolution constante et fréquemment mis à jour.

30. Le Comité a félicité la FAO pour les efforts déployés pour sensibiliser à la gestion des risques et instaurer la culture de gestion des risques souhaitée. Il a souligné la nécessité pour la FAO d'élaborer une déclaration relative à l'appétence pour le risque. Parmi les principaux risques, le Comité a noté les changements géopolitiques, le changement climatique, les cyberattaques, le harcèlement, l'exploitation et les atteintes sexuelles, et le passage à des structures et processus opérationnels adaptés à leur destination pour répondre aux besoins actuels et nouveaux. En outre, il a fait observer que la mise en œuvre tardive des recommandations issues de la vérification non encore appliquées devrait être considérée par la FAO comme un domaine de risque.

Politique de protection des données

31. Le Comité est convenu d'assurer un contrôle de l'application de la Politique de protection des données de l'Organisation, comme l'a recommandé le Comité des questions constitutionnelles et juridiques à sa 115^e session.

32. À ce titre, il a passé en revue les progrès accomplis dans la mise en place d'une nouvelle unité de protection des données et a appuyé la proposition de lieu d'établissement de cette unité, ainsi que la structure des effectifs proposée. Le Comité s'est félicité d'avoir l'assurance que l'Unité de protection des données travaillerait en étroite coordination avec la Division de la transformation numérique et de l'informatique (CSI) à réduire le plus possible le risque élevé pour la cybersécurité lié aux données, et a recommandé que l'assurance de la protection des données des bénéficiaires et des partenaires d'exécution fasse l'objet d'une attention particulière.

33. Le Comité a recommandé que le plan de mise en œuvre de la Politique soit ajusté en fonction de l'expérience et de l'apprentissage au sein de l'Organisation.

Gestion des ressources humaines

34. Le Comité a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour les ressources humaines. Il s'est félicité de la mise en œuvre d'un grand nombre d'initiatives dans le domaine de l'apprentissage, comme les formations obligatoires pour le personnel ayant d'importantes fonctions de contrôle et responsabilités en tant que responsable du budget et la formation initiale des nouveaux représentants de la FAO. Il a également noté avec satisfaction que la politique de recrutement et de sélection avait été établie sous sa forme définitive.

35. Le Comité a recommandé de rationaliser le nombre de catégories d'emploi et les modalités contractuelles pour le personnel hors fonctionnaires en coordination avec le Comité de haut niveau sur la gestion, relevant du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), et le groupe de travail de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) sur les modalités contractuelles. Concernant le personnel hors fonctionnaires, le Comité a également souligné la nécessité de donner suite aux préoccupations exprimées auprès des fonctionnaires chargés des questions de déontologie et de la médiation, au sujet des inégalités de traitement perçues par rapport aux fonctionnaires.

36. Le Comité a suggéré que certaines activités de gestion prévisionnelle des effectifs soient rationalisées grâce à une clarification des rôles et responsabilités des unités pertinentes de la Division des ressources humaines. Il a également recommandé que des initiatives plus volontaristes soient prises dans les domaines de la diversité, de l'inclusion et de l'équité et concernant les questions de genre.

Achat et sanctions à l'encontre des fournisseurs

37. Le Comité a procédé à un examen approfondi des faits nouveaux concernant la fonction d'achat, notant que ce domaine présentait des risques et était source de préoccupations dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il a noté avec préoccupation que plusieurs vérifications internes et externes de la FAO avaient mis en évidence des domaines devant faire l'objet d'une attention particulière en matière d'achat.

38. À cet égard, il s'est félicité de la mise en œuvre de plusieurs initiatives d'amélioration, en particulier un examen stratégique de la fonction soutenu par des consultants externes. Il a également salué l'adoption par la FAO de pratiques en matière d'achat privilégiant la durabilité. Le Comité continuera de suivre régulièrement les améliorations dans ce domaine.

39. Le Comité a également passé en revue les évolutions concernant le Comité des sanctions à l'encontre des fournisseurs et a accueilli avec satisfaction les informations relatives aux plans visant à améliorer le processus d'achat rapide lors de situations d'urgence et dans le cadre de grands projets financés par des donateurs, ainsi qu'aux progrès réalisés dans le rattrapage du retard pris dans les dossiers en cours.

V. Bureau de la déontologie et Bureau de la médiation

40. Le Comité a salué les progrès réalisés dans les activités menées en 2022 dans le cadre des fonctions de déontologie et de médiation. Il s'est dit satisfait de la poursuite de l'étroite collaboration entre les deux bureaux, en particulier concernant les activités de formation et de communication, et a félicité ces deux unités pour la qualité de leur travail. Le Comité a également félicité la FAO pour l'organisation des journées de l'éthique.

41. Le Comité a examiné le projet de programme annuel de déclaration pour l'année 2021, qu'il analysera plus en détail à sa première réunion en février 2023. Il a pris note de la meilleure compréhension des obligations en matière d'éthique de la part du personnel de la FAO.

42. Le Comité s'est déclaré satisfait de l'analyse approfondie des données communiquées par les deux bureaux et a examiné avec la Direction les résultats de cette analyse, qui mettaient en lumière la nécessité d'une amélioration compte tenu de la perception, par le personnel hors fonctionnaires, d'une inégalité de traitement, comme indiqué ci-dessus.

43. En ce qui concerne les questions dont ont été saisis les bureaux de la déontologie et de la médiation, le Comité a également noté la nécessité pour les responsables de la FAO d'améliorer les capacités de gestion du personnel, et a accueilli avec satisfaction les efforts déployés par la Division des ressources humaines en vue de proposer une formation à cet effet.

VI. Efficacité de la vérification interne des comptes et des fonctions d'enquête

44. Le Comité consultatif de contrôle s'est félicité d'avoir l'assurance que les fonctions de vérification et d'enquête étaient exercées en toute indépendance, sans aucune ingérence indue, ainsi que de la bonne collaboration avec la Direction tout au long de 2022.

45. Il a noté avec satisfaction que les ressources du Bureau de l'Inspecteur général (OIG) avaient considérablement augmenté et étaient suffisantes pour 2022, et s'est félicité de la détermination constante du Directeur général à assurer l'appui financier voulu au Bureau de l'Inspecteur général. Il a cependant noté que la fonction d'enquête avait besoin d'un financement supplémentaire, comme il ressort de la comparaison avec les autres acteurs procédant à des enquêtes.

46. Le Comité s'est félicité que la Direction fournisse des fonds supplémentaires pour faciliter la réception par téléphone, dans différentes langues, des allégations de harcèlement, d'exploitation et d'atteintes sexuels. Il a également été heureux de constater que tous les postes vacants au sein du Bureau de l'Inspecteur général avaient été pourvus.

47. Le Comité a félicité le Bureau de l'Inspecteur général d'avoir mené à bien les rapports de synthèse afin d'analyser et de relier entre elles les questions systémiques, et a recommandé que cette approche soit poursuivie. Il a pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail du Bureau de l'Inspecteur général et s'est félicité de la qualité des rapports d'activité reçus en 2022, comme prévu dans la stratégie du Bureau de l'Inspecteur général pour 2021-2025.

48. Le Comité a exprimé de nouveau sa préoccupation concernant les très nombreuses recommandations acceptées qui n'ont pas encore été mises en œuvre d'après les rapports de vérification. Il s'est dit satisfait que le Bureau de l'Inspecteur général ait déterminé, à sa demande, les «10 premiers» domaines à risque qui ressortent des rapports de vérification et recommandé des mesures à prendre pour inciter la Direction à clôturer les recommandations lorsqu'elles ne sont plus pertinentes ou lorsque les ressources nécessaires à leur mise en œuvre ne seront pas mobilisées.

49. En 2022, le Comité a procédé à un examen approfondi portant sur: i) 14 rapports de vérification; ii) les rapports d'activité trimestriels du Bureau de l'Inspecteur général; iii) le plan de travail biennal du Bureau de l'Inspecteur général pour 2022-2023; et iv) l'exercice de cartographie d'assurance.

Annexe 1: Composition du Comité en 2022

Le Comité est composé de cinq membres. En 2022, la composition du Comité était la suivante:

Comité consultatif de contrôle 2022	Membres
M. Fayezul Choudhury	Membre (depuis juillet 2019) et Président (depuis juillet 2020)
M ^{me} Anjana Das ³	Membre (depuis juillet 2019) et Vice-Présidente (depuis juillet 2020)
M. Gianfranco Cariola	Membre (depuis décembre 2017)
M ^{me} Malika Aït-Mohamed Parent	Membre (depuis juillet 2020)
M ^{me} Hilary Wild	Membre (depuis juillet 2020)

Secrétaire de droit

M^{me} Beth Crawford

Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget (OSP)

³ M^{me} Das a informé le Directeur général qu'elle ne souhaitait pas renouveler son mandat en tant que membre du Comité consultatif de contrôle car elle a entrepris d'autres initiatives qui nécessiteront temps et engagement de sa part (voir *FC 191/11*). La 61^e réunion du Comité consultatif de contrôle, tenue en juin 2022, est la dernière à laquelle M^{me} Das a participé en tant que membre.

Annexe 2: État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle

● TERMINÉE		● EN VOIE D'ACHÈVEMENT		● EN COURS	
SUPERVISION, CONTRÔLE INTERNE, GESTION DES RISQUES					
1.	62 ^e réunion du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)	●	<p>Comité: En ce qui concerne la gestion des irrégularités et la justice interne à la FAO, le Comité a suggéré qu'une promotion plus active de ces travaux importants soit faite dans le cadre d'activités d'information et de communication, notamment sur la page d'accueil du site de la FAO et sur les pages web particulières des unités concernées, au moyen d'un message unique promouvant le travail sur le comportement éthique, l'intégrité et le respect à des fins de communication.</p> <p>FAO: Les unités chargées de la gestion des irrégularités et de la justice interne font remarquer que toutes les mesures proposées, recommandées par le Comité consultatif de contrôle, sont soit déjà appliquées soit prévues.</p>		
2.	59 ^e réunion du Comité consultatif de contrôle (octobre 2021)	●	<p>Comité: En ce qui concerne les recommandations formulées dans le Rapport d'audit sur la structure et les capacités de gouvernance des bureaux décentralisés, le Comité a estimé que le modèle et la structure actuels des bureaux de pays requerraient une révision approfondie, effectuée en consultation avec les membres de la FAO, l'objectif étant de tenir compte des réalités sur le terrain. Il a conclu que la plupart des conclusions contenues dans le rapport d'audit pouvaient être liées à l'adéquation des montants des ressources.</p> <p>FAO: Il a été procédé, entre 2020 et 2022, à un examen approfondi de la structure des bureaux régionaux et sous-régionaux et des bureaux de pays, sous la direction de M. Thomas, Directeur général adjoint, en vue d'améliorer la pertinence, la rapidité, le rapport coût-efficacité, la qualité technique et l'efficacité de l'appui fourni aux membres par l'intermédiaire de ces bureaux:</p> <p>i) les nouveaux organigrammes des bureaux régionaux ont été approuvés et leur mise en œuvre a été achevée en décembre 2022;</p> <p>ii) la restructuration des bureaux sous-régionaux en est à un stade avancé, la réflexion engagée sur les fonctions et les structures a été achevée en décembre 2022 et les nouveaux organigrammes élaborés seront mis en œuvre au premier trimestre de 2023.</p> <p>Les résultats de l'analyse du modèle fonctionnel des bureaux de pays effectuée en 2020-2021 (<i>Transformation des bureaux de pays</i>) concordent dans une large mesure avec les conclusions et recommandations figurant dans le rapport d'audit et mettent en évidence le fait que les ressources des bureaux décentralisés doivent être suffisantes, prévisibles, flexibles et continues. Cette analyse sera pleinement prise en compte dans la transformation en cours des structures régionales. Les besoins en matière d'adéquation, de prédictibilité, de flexibilité et de continuité des ressources sont au centre de l'analyse. Après avoir procédé à des ajustements internes du modèle fonctionnel, la FAO sera en mesure de donner suite plus avant aux recommandations plus structurelles issues de la vérification, qui requièrent une analyse détaillée de la couverture et des capacités des bureaux de pays, grâce à la participation et à une consultation plus large des membres.</p> <p>En octobre 2022, un nouvel outil de suivi pour une gestion améliorée des bureaux décentralisés, COMMIT (Country Office Management and Monitoring Indicators Tool), a été mis en œuvre afin de suivre les données de ces bureaux.</p>		
VÉRIFICATION INTERNE ET ENQUÊTES					
3.	62 ^e réunion du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)	●	<p>Comité: En ce qui concerne l'<i>Audit des plans d'assurance médicale du personnel surnuméraire</i>, le Comité a recommandé des améliorations de la gouvernance, en particulier la production de connaissances sur la gestion des contrats au moyen de la formation et du développement.</p> <p>FAO: D'après le rapport du Bureau de l'Inspecteur général, une amélioration et des avancées majeures, sur le plan qualitatif, concernant le plan d'assurance maladie ont été accomplies dans la gestion et la mise en œuvre du nouveau contrat en 2021. L'Organisation a continué de remédier à diverses faiblesses du contrôle interne en matière de gestion des relevés d'heures et des congés de maladie et de rapprochement des sommes à recevoir au sein du Centre des services communs. Le service chargé de la sécurité sociale au sein de la Division des ressources humaines a déployé des efforts considérables pour traiter ces questions transversales, qu'elles soient ou non du ressort de la Division. En outre, en 2021 et en 2022, ce service a</p>		

● TERMINÉE		● EN VOIE D'ACHÈVEMENT	● EN COURS
			guidé la transition à grande échelle du plan d'assurance maladie, qui a concerné plus de 10 000 personnes. La Division des ressources humaines a également remédié à une lacune en matière de politiques qui était en suspens depuis longtemps en publiant en 2022 des sections actualisées du Manuel de la FAO. Ces priorités opérationnelles et concurrentes ont été traitées sur une durée très courte, avec des ressources et des capacités techniques limitées.
4.	62 ^e réunion du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)	●	<p>Comité: Concernant l'<i>Audit des transferts monétaires</i>, le Comité a suggéré d'améliorer la gestion des risques afin de recenser des risques supplémentaires auxquels les partenaires sont confrontés et a souligné la nécessité de renforcer la mise en œuvre de la gestion des risques et des contrôles relatifs aux transferts monétaires.</p> <p>FAO: La Division d'appui aux projets, en collaboration avec le Bureau des urgences et de la résilience, la Division des finances et le Bureau juridique, poursuit la mise en œuvre des mesures convenues et confirme la nécessité de renforcer encore la gestion des risques liés aux transferts monétaires. En ce qui concerne la nécessité mentionnée de «recenser les risques supplémentaires auxquels sont confrontés les partenaires», la Division d'appui aux projets souhaite faire remarquer que les transferts monétaires ne comprennent pas les transferts vers des partenaires ou par l'intermédiaire de ceux-ci, mais seulement les transferts monétaires directs vers des bénéficiaires individuels (principalement dans des contextes de situations d'urgence humanitaire) au titre de la section 702 du Manuel.</p>
5.	61 ^e réunion du Comité consultatif de contrôle (juin 2022)	●	<p>Comité: Le Comité a proposé que le Bureau de l'Inspecteur général soutienne ses demandes d'augmentation du financement et de comparaison des moyens disponibles avec ceux des autres acteurs qui procèdent à des audits et à des enquêtes.</p> <p>FAO: Mise en œuvre terminée. Le Bureau de l'Inspecteur général a lancé en octobre 2022 une enquête visant à comparer les budgets et la dotation en personnel des bureaux de vérification interne et d'enquête au sein du système des Nations Unies. Vingt-deux organismes du système de Nations Unies ont répondu (notamment la FAO). Les résultats ont été analysés au moyen de divers ratios et ont servi à étayer les demandes de budget du Bureau de l'Inspecteur général pour l'exercice biennal 2024-2025.</p>
6.	61 ^e réunion du Comité consultatif de contrôle (juin 2022)	●	<p>Comité: Le Comité a noté avec inquiétude que plus de 400 recommandations acceptées n'avaient pas encore été mises en œuvre et a suggéré que l'on envisage d'établir la liste des 10 recommandations les plus importantes dans tous les rapports d'audit en ciblant les principaux risques institutionnels.</p> <p>FAO: Mise en œuvre terminée. Le Bureau de l'Inspecteur général a partagé les résultats de cette analyse avec le Comité à sa 62^e réunion, en octobre 2022.</p>
7.	55 ^e réunion du Comité consultatif de contrôle (juillet 2020)	●	<p>Comité: Le Comité a recommandé que la FAO continue de suivre de près les avancées réalisées à l'échelle du système des Nations Unies concernant les dispositions constitutives d'une procédure et de modalités applicables en cas d'allégation de faute visant le chef de secrétariat d'une organisation.</p> <p>FAO: Comme l'a demandé le Comité financier à sa 171^e session, de nouvelles informations actualisées sur les progrès accomplis dans ce domaine seront présentées à la session qui se tiendra au printemps 2023 (voir CL 171/9).</p>
FONCTIONS DU DÉONTOLOGUE ET DU MÉDIATEUR			
8.	55 ^e réunion du Comité consultatif de contrôle (juillet 2020)	●	<p>Comité: Le Comité a recommandé que le Bureau de la déontologie assume la responsabilité de la gestion de la politique relative aux cadeaux.</p> <p>FAO: Le Bureau de la déontologie prévoit de soumettre une nouvelle politique relative aux cadeaux pour examen interne et consultation mi-janvier, et pour nouvel examen par le Bureau juridique et établissement sous sa forme définitive d'ici à mars 2022.</p>
RESSOURCES HUMAINES			
9.	62 ^e réunion du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)	●	<p>Comité: Le Comité a exprimé de nouveau son inquiétude au sujet du nombre de questions dont ont été saisis le Bureau de la déontologie et le Bureau de la médiation par le personnel hors fonctionnaires concernant des inégalités de traitement perçues. Il a recommandé de rééquilibrer les effectifs en entreprenant des analyses à moyen et long termes des besoins et du financement, et a proposé que certaines activités de planification des effectifs soient simplifiées grâce à une clarification des rôles et des responsabilités des unités pertinentes et de la Division des ressources</p>

	● TERMINÉE	● EN VOIE D'ACHÈVEMENT	● EN COURS
			<p>humaines. Il a recommandé à l'Organisation d'investir dans des moyens d'atténuer l'épuisement professionnel et d'aider le personnel à gérer le stress, ainsi que dans des activités plus soutenues visant à lutter contre le racisme et la discrimination raciale et à prendre en compte l'incapacité dans les politiques de la FAO.</p> <p>FAO: Mise en œuvre en cours. La FAO continue de suivre les travaux menés au niveau du Conseil des chefs de secrétariat et des Nations Unies concernant la révision des modalités contractuelles et contribuera, le cas échéant, aux discussions pertinentes de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). À plus brève échéance, la FAO procède à un premier examen des directives et procédures relatives aux ressources humaines hors fonctionnaires en vue de les rationaliser et d'améliorer les conditions de service dans la mesure du possible.</p>
10.	61 ^e réunion du Comité consultatif de contrôle (juin 2022)	●	<p>Comité: Le Comité s'est inquiété du fait que la majorité des cas présentés au Bureau de la médiation étaient des problèmes systémiques de manque de respect et d'incivilité et a fortement recommandé à la FAO d'investir dans la formation des cadres de sorte qu'ils acquièrent les compétences nécessaires à la prévention des situations de ce genre. Il lui a également recommandé de faire en sorte que les cadres soient tenus de suivre cette formation dans les trois années suivant leur nomination.</p> <p>FAO: Mise en œuvre terminée. En réponse aux commentaires formulés dans le cadre de l'enquête de satisfaction menée auprès du personnel en 2019-2020 et du plan d'action à l'échelle de l'Organisation qui en a découlé, on s'est efforcé au cours de l'année écoulée de promouvoir un lieu de travail empreint d'éthique et de respect et ouvert à tous par l'organisation d'un ensemble complet de formations à l'intention des agents et des cadres de différents niveaux (par exemple, le programme d'information réservé aux représentants de la FAO lancé en 2022).</p> <p>La FAO propose un éventail de cours (formations en ligne / avec un instructeur) à l'intention des cadres visant à souligner l'importance d'entretenir un environnement de travail empreint de respect et à promouvoir le rôle de ces derniers en tant que gestionnaires de personnes. En septembre 2022, l'Organisation a continué d'investir dans la formation des cadres en lançant une nouvelle série de dialogues réflexifs à l'intention des cadres («Reflective Leadership Dialogues»), qui a été suivie par 120 cadres à tous les niveaux. Ces séances en groupe avec un animateur se sont notamment déroulées sous la forme d'ateliers en ligne sur les thèmes suivants: «Fostering Psychological Safety» (promouvoir la sécurité psychologique), «Unconscious Bias» (les préjugés inconscients), «Advancing Gender and Racial Equity and Inclusion» (progresser en matière d'équité de genre, d'équité raciale et d'inclusion) et «Using Power to Empower and Include» (utiliser ses moyens pour promouvoir l'autonomisation et l'inclusion).</p> <p>Les formations de la FAO comprennent un ensemble de cours en ligne obligatoires, dont plusieurs portent sur l'éthique, qui sont assignés aux nouveaux employés (y compris tous les cadres) une fois entrés en fonction (la formation doit être suivie dans les 10 jours suivant l'engagement). En outre, les chefs de bureau / chefs d'équipe peuvent à tout moment assigner ou réassigner à leurs responsables des cours en ligne avec caractère obligatoire via le système de gestion des formations de la FAO (you@fao). Les chefs de bureau / chefs d'équipe peuvent également demander que les cadres s'inscrivent à, ou suivent, une formation particulière, qui peut être incluse dans le plan de perfectionnement professionnel du Système de gestion et d'évaluation de la performance (PEMS) et faire l'objet d'un suivi.</p> <p>Au fil des ans, la FAO a mis en place des formations obligatoires à l'intention des cadres, notamment des sessions de sensibilisation à la prévention du harcèlement sexuel (2019/2020) et, en 2021, une séance d'information spéciale sur la prévention du harcèlement sexuel au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RLC), s'adressant à tous les membres du personnel à partir de la classe D-1 et aux représentants de la FAO dans la région. Ces formations viennent appuyer la mise en œuvre du guide à l'intention des cadres sur la prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail et la conduite à tenir dans une telle situation (<i>Guide for Managers: Prevention of, and Response to, Sexual Harassment in the Workplace</i>), publié en 2018, et il a été demandé à tous les participants de suivre la formation en ligne de la FAO intitulée «Harcèlement sexuel: le rôle du personnel d'encadrement». Des ateliers sur l'encadrement éthique («Leading Ethically»), obligatoires pour les cadres</p>

● TERMINÉE		● EN VOIE D'ACHÈVEMENT	● EN COURS
			<p>supérieurs, ont été mis en place par le Bureau de la déontologie (2020/2021) et un module spécial, qui donne des conseils pratiques sur la manière de promouvoir un environnement de travail sain où règne le respect et l'harmonie, a été inclus dans le «programme d'information des représentants de la FAO» (2022), obligatoire pour tous les nouveaux représentants de la FAO.</p> <p>Pour assurer une approche souple de la formation obligatoire et une réponse adaptée à des besoins qui évoluent (au niveau individuel et aux niveaux des unités de travail et de l'Organisation), la FAO recommande de maintenir un ensemble de cours obligatoires pour tous les employés (y compris les cadres), faisant l'objet d'un suivi et d'un rapport au niveau de l'Organisation, et d'assigner aux cadres d'autres formations avec caractère obligatoire, le cas échéant. Cette formation peut être organisée/assignée au niveau de l'Organisation, directement par les unités de travail et/ou par les chefs de bureau / chefs d'équipe.</p> <p>En outre, le Bureau de l'Inspecteur général organise régulièrement, à l'intention des cadres supérieurs, des séances d'information sur les problèmes de comportement sur le lieu de travail, lesquelles sont suivies par le Directeur général, tous les représentants de la FAO ainsi que les fonctionnaires de classe D-1 et de rang supérieur.</p>
11.	<p>61^e réunion du Comité consultatif de contrôle (juin 2022)</p> <p>59^e réunion du Comité consultatif de contrôle (octobre 2021)</p>	●	<p>Comité: Le Comité est convenu de la nécessité de rationaliser les catégories d'emploi et les modalités contractuelles et a proposé de faire cela en coordination avec les autres entités du système des Nations Unies.</p> <p>FAO: Mise en œuvre en cours. La FAO continue de suivre les travaux menés au niveau du Conseil des chefs de secrétariat et des Nations Unies concernant la révision des modalités contractuelles et contribuera, le cas échéant, aux discussions pertinentes de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). À plus brève échéance, la FAO procède à un premier examen des directives et procédures relatives aux ressources humaines hors fonctionnaires en vue de les rationaliser et d'améliorer les conditions de service dans la mesure du possible.</p>
12.	<p>59^e réunion du Comité consultatif de contrôle (octobre 2021)</p>	●	<p>Comité: Le Comité a appuyé une proposition visant à affecter des spécialistes des ressources humaines aux axes de l'Organisation à des fins de conseil spécialisé.</p> <p>FAO: Mise en œuvre terminée. L'équipe de la Division des ressources humaines a été réorganisée, l'accent ayant été mis sur l'efficacité et l'organisation stratégique de l'appui aux activités et du service clients. Dans le cadre de ce processus, un certain nombre de fonctions administratives relatives à la gestion du personnel hors fonctionnaires ont été décentralisées vers le Centre des services communs (CSLC). Au siège, ont été créées une unité consacrée à l'analyse et aux systèmes des ressources humaines et une unité stratégique de planification des effectifs et de gestion des postes, constituées de personnel de différentes sections travaillant sur ces sujets afin d'assurer des synergies et une spécialisation. L'unité de recrutement collabore avec du personnel travaillant sur les processus liés aux programmes de recrutement (de fonctionnaires de rang supérieur), de mobilité, d'information et au programme des jeunes cadres pour une approche plus rationnelle axée sur le service au client.</p>